

# 2020 : Où en est le programme LEADER ?



C'est en juillet 2015 que le GAL Cévennes a été sélectionné pour mettre en œuvre la stratégie LEADER 2014-2020 dans les communes rurales des Cévennes.

Ce programme permet d'attribuer des subventions de l'Europe à des projets de développement rural en Cévennes, jusqu'en octobre 2022.

Les actions menées ont pour finalité le développement d'une économie durable du territoire en proposant un cadre de vie attractif à la population afin de l'ancrer sur le territoire en dynamisant l'économie locale.

**Ce programme LEADER n'est pas un simple dispositif de financement de projet mais un lieu d'échanges d'idées, de mise en réseau... pour soutenir l'innovation et l'expérimentation en milieu rural.**



Le comité de programmation du GAL Cévennes a la particularité de rassembler des territoires parfois éloignés même si ce sont toujours "les Cévennes". Ainsi les réunions de comités de programmation sont des lieux de rencontre entre acteurs publics et privés et permettent à cette occasion de travailler ensemble à la sélection des projets les plus innovants et les plus fédérateurs.

Les projets sont présentés en préalable à un comité technique, susceptible d'apporter une aide technique aux projets et qui rassemble des partenaires du territoire : collectivités et leurs groupements, techniciens des départements du Gard et de l'Hérault, chambres consulaires et inter-consulaires, regroupements de professionnels du bois, associations de développement touristique... Le dynamisme des acteurs locaux et la profusion de projets ont eu pour conséquence la réorientation de nombreux projets vers d'autres dispositifs, soit seuls, soit en cofinancement de LEADER pour optimiser le soutien aux projets.

**Une évaluation à mi-parcours a été effectuée en 2018, elle a permis notamment la demande et l'obtention d'une dotation complémentaire de fonds européens confirmant le bon fonctionnement du programme.**

## Le GAL Cévennes en quelques chiffres...

179 communes réparties sur 6 EPCI



## De 2016 à 2020, le programme LEADER en Cévennes, c'est :

- 2 515 310 € d'enveloppe pluriannuelle de fonds européens 2014-2020
- 26 180 € de montant moyen de fonds LEADER par dossier
- 50% des projets portés par des maîtres d'ouvrages privés
- 73 dossiers programmés
- 2,3 millions d'euros de cofinancements mobilisés sur le territoire
- 805 000 € de fonds LEADER payés aux porteurs de projet des Cévennes
- 95% de l'enveloppe attribuée en avis d'opportunité
- 600 contacts avec des porteurs de projets accompagnés ou réorientés



# 1 - Des actions pour renforcer l'attractivité du territoire et son potentiel touristique:

*Le tourisme est une activité économique qui génère de nombreux emplois en Cévennes. L'aide LEADER, à son échelle, a pu contribuer à la création d'emplois salariés ou indépendants pour recevoir ou guider le touriste et apporter de façon plus indirecte des retombées économiques aux commerces, à l'artisanat ou à l'agriculture.*

Ainsi du mont Lozère au piémont cévenol, de nombreux itinéraires de randonnée ont été aménagés pour permettre de découvrir le territoire en pratiquant des activités en pleine nature.



De plus, pour permettre aux habitants et aux touristes de mieux connaître les Cévennes, des aides ont été apportées à différents sites ouverts à la visite comme le centre Biosphera à Cendras, ou la Maison de la Figue à Vézénobres qui sont déjà accessibles à tous publics. D'autres projets sont encore en cours de réalisation pour un Centre d'interprétation à Sumène, ou encore une Maison du tourisme et du Parc national des Cévennes à Génolhac.

Les aides LEADER sont également intervenues sur des petits patrimoines bâtis dans l'objectif de valoriser, protéger et faire connaître le patrimoine vernaculaire. Moulins, Capitelles, Calades, Lavagne... ont obtenu une aide de l'Europe pour leur réhabilitation.



L'investissement dans de nouveaux hébergements touristiques ou dans le développement de ceux qui existaient déjà (chambres d'hôtes, campings, gîtes...) a été soutenu. Des lieux modernes misant sur l'insolite ou la valorisation du patrimoine traditionnel sont ainsi prêts à accueillir de nouveaux touristes.

Les aides du GAL Cévennes contribuent à obtenir une fréquentation touristique mieux répartie dans l'espace et dans le temps.

Ces structures et aménagements sont le support à la découverte des ressources naturelles, culturelles, historiques du territoire, en lien avec les démarches de qualité et les démarches collectives. Et celles-ci sont nombreuses : Charte Européenne du tourisme durable, Réserve de Ciel étoilé des Cévennes, Site remarquable du goût, Pôle de pleine Nature, Paysage de l'agropastoralisme reconnu à l'UNESCO... il y en a pour tous les goûts !

## 2 - Un soutien aux démarches collectives pour les filières agricoles et forestières

*Des produits agricoles emblématiques et variés sont produits en Cévennes : fruits et légumes (châtaigne, oignons doux...), miels, fromages, viandes bovines, ovines, porcines, volailles, sirops, confitures, vins... on trouve de tout !*

Le programme LEADER a pu apporter une aide aussi bien à la structuration et à la communication pour un produit spécifique comme le Baron des Cévennes (viande porcine) qu'à un meilleur accès des consommateurs aux produits locaux, avec une boutique paysanne en lien avec le Parc national. Une expérimentation pour un produit touristique packagé à la découverte du métier de différents producteurs des Cévennes a été initié par la FD Civam du Gard et a vocation à être dupliqué.



*Le programme LEADER a souhaité aider des démarches collectives pour la structuration de la filière bois en Cévennes, tout en veillant à minimiser les impacts négatifs sur l'environnement. Le bois issu des forêts des Cévennes est une ressource locale qui mérite d'être valorisée.*

Le Pays Viganais a ainsi proposé un Salon du bois en septembre 2017 pour aborder le bois sous toutes ces facettes : ameublement réunissant artisans et designers mais aussi bois énergie, bois construction...



## 3 - Des investissements pour les entreprises du territoire en lien avec le tourisme, les services de proximité et les ressources locales

*Les Cévennes ont, comme atout, de nombreuses ressources de qualité à valoriser. Par l'aide à l'investissement, le programme LEADER a souhaité apporter une impulsion pour dynamiser le tissu d'entreprises et susciter leur mise en réseau, tout en les encourageant à intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement. In fine, il s'agit de créer ou développer des activités génératrices d'emplois salariés ou non-salariés.*

Ainsi, l'acquisition de vélos ou trottinettes à assistance électrique a été soutenue pour proposer une offre touristique ludique dans le cadre de visites accompagnées par des professionnels.



Des entreprises inventives ont pu expérimenter comment mieux valoriser des ressources locales : c'est par exemple, du bois des Cévennes dans du mobilier moderne et parfois design (SARL Salery et SARL Pesin), des extraits de châtaigne dans des cosmétiques (L'Accent).

Le programme LEADER en Cévennes a aussi apporté des aides à l'investissement pour la création ou le développement de services de proximité aussi variés que des boucheries, boulangeries, ou encore pour la réparation d'outils informatiques (Ordi-doc à Ganges)



## 4 - Des réalisations qui offrent des services de proximité et de mise en réseau

*En 2015, il avait été identifié un besoin de mise en réseau des équipements et services, d'autant plus important lorsqu'il y a des problèmes de mobilité et d'enclavement. Un des objectifs de ce programme était d'améliorer la qualité du cadre de vie en modernisant et en dynamisant les centres de vie des espaces ruraux.*



Depuis 2016, le comité de programmation a retenu des démarches pour permettre une meilleure alimentation aux habitants des Cévennes : jardins collectifs, cantine valorisant les produits locaux...

En réponse aux problèmes de mobilité, des plans globaux de déplacement ont été réfléchis et travaillés à une échelle intercommunale. Des espaces de co-working sont proposés de manière à limiter les déplacements domicile-travail. Des points multiservices permettant une commercialisation de proximité ont bénéficié d'aides aux investissements : à Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, à Mandagout ou encore à Saint-Théodorit.



Pour dynamiser la vie des espaces ruraux, des actions culturelles et des évènementiels ont reçus des financements LEADER : achats d'instruments de musique pour l'opération Orchestre à l'école en Pays Viganais, aménagements de bâtiments dédiés à la culture à la Filature du Mazel ou encore à Lasalle.



Un évènementiel proposé par l'association Eurek'art a posé la question : « A quoi tu rêves ? » à ses habitants en les invitant à y répondre chacun pour soi ou collectivement, tandis que du côté de St-Ambroix, la Compagnie 1057 roses proposait une résidence d'écriture et de création partagée.

## 5 - Des coopérations avec d'autres territoires

*La fiche-action sur la coopération est celle qui permet de s'ouvrir à d'autres territoires, en France ou à l'étranger. C'est une formidable opportunité d'échanger avec d'autres espaces ruraux et de travailler ensemble sur des thématiques communes.*

Ainsi dès 2017, une action de coopération a été initiée avec la Catalogne et l'Italie pour échanger sur la thématique du pastoralisme et de la valorisation des ressources non herbacées, en partenariat notamment avec la Chambre régionale d'Agriculture. Un objectif fait consensus : maintenir et développer l'élevage pastoral sur les territoires où il est en cohérence avec le contexte naturel et les enjeux économiques, sociaux et environnementaux pour que ces territoires restent des espaces de vie et de production avec une population active. Le groupe de travail issu de plusieurs Etats-membres européens réfléchit à une communication pour une meilleure reconnaissance de ces pratiques par tous !



En 2020, le Parc national des Cévennes s'est associé avec les parcs naturels des Causses du Quercy et des Pyrénées dans un projet de coopération pour la mise en tourisme des paysages nocturnes. Les Cévennes et les Pyrénées sont tous les deux dans la liste des prestigieux sites de Réserve Internationale de Ciel étoilé. Pour donner envie de mieux découvrir le ciel étoilé et la vie de la faune nocturne, un livret pédagogique va être mis en place à l'échelle de ces 3 territoires d'Occitanie, une gamme de mobilier sera proposée, des actions de communication (événementiels, vidéos de présentation...) seront élaborées. Il sera proposé des voyages d'études aux prestataires touristiques pour s'inspirer des expériences d'autres territoires.



## Vers un programme LEADER 2021-2027...

La sélection des GAL d'Occitanie se fera en 2022, suite à la publication d'un appel à candidatures. Le démarrage du prochain programme LEADER est prévu pour 2023.

Les futures priorités de la PAC concernent :

- ✓ La recherche, l'innovation, le développement des PME, la digitalisation de l'économie ;
- ✓ L'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la biodiversité, la prévention des risques, la gestion durable de l'eau, l'économie circulaire ;
- ✓ La mobilité durable, intermodale et la connectivité numérique ;
- ✓ L'emploi, la formation l'inclusion, la lutte contre la pauvreté, l'éducation, l'intégration des communautés marginalisées ;
- ✓ Le développement social, économique et environnemental intégré, le patrimoine culturel (fonds LEADER).

...avec un cadre de performance qui évolue : attribution de la subvention en fonction des résultats et un changement des taux de cofinancement

# Programme LEADER en Cévennes 2014-2020

### Contact :

*Président - Olivier GAILLARD*

*Animatrices - Bénédicte DUSSAP et Charlotte POTAGE*

galcevennes@gmail.com

04.66.25.32.88.

www.galcevennes.fr

